

Le sénateur Cook: Pourriez-vous nous répéter ces chiffres? Comme cela, nous saurons exactement de quoi nous parlons.

M. Junk: Les calculs du Québec se basent sur l'hypothèse que le premier enfant coûte \$350 par an, le second \$322, le troisième \$303, le quatrième \$302 et le cinquième \$297. Ces montants s'additionnent avec le nombre des enfants.

Le sénateur Cook: Est-ce que ces chiffres ont une valeur universelle?

M. Junk: C'est le coût approximatif de l'entretien d'un enfant. Le document du Québec propose ensuite une révision du système, en vertu de laquelle on paierait, en allocations, \$300 pour le quatrième et pour le cinquième enfants, mais pas pour le premier, le deuxième ni le troisième.

Le sénateur Fergusson: C'est-à-dire qu'ils ne paieraient rien pour les premier, second et troisième enfants?

M. Junk: Là, il y a plusieurs possibilités. Une est de ne rien donner pour le premier enfant, mais d'en donner un peu pour le second. Une autre serait de verser pour chaque enfant selon une échelle graduée. La solution, dont le coût était estimé à 29 millions de dollars, était, je crois, de ne rien payer pour le premier enfant et de donner quelque chose pour chaque enfant additionnel. Je ne trouve pas l'endroit où il en est question.

Le président: Nous laisserons donc le sénateur Carter poursuivre la discussion. Vous aurez tout loisir d'intervenir dès que vous aurez trouvé le chapitre en question.

Le sénateur Carter: Je veux être certain de bien comprendre le but visé par ce projet. Il serait destiné à relever les familles au moins les plus défavorisées jusqu'à la limite de la pauvreté? Ainsi, le coût total dont il a été question, ne tiendrait compte que de ce groupe de population en particulier, n'est-ce pas? Ce ne serait pas un programme d'application universelle?

M. Junk: Le montant global de 29 millions de dollars pour le Québec et de 100 à 110 millions pour l'ensemble du Canada se rapportait à un régime universel. C'est l'augmentation de dépenses qu'il entraînerait sur le coût du régime actuel d'allocations familiales.

Le sénateur Cook: Cela veut dire que personne ne recevrait rien pour le premier enfant?

Le sénateur Carter: S'agit-il d'un régime en vertu duquel le chef de famille assumerait lui-même l'entretien de sa femme et du premier, ou du premier et du second enfant, et que le gouvernement s'occuperait

des autres enfants par le truchement des allocations familiales?

L'hon. M. Thériault: Oui, en principe c'est ça.

Le sénateur Carter: Vous avez parlé des modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu, visant à retirer les prestations à ceux qui n'en ont pas besoin. La même proposition a été avancée hier par le gouvernement de l'Ontario. Nous n'avons pas pu savoir au juste quelles modifications ils avaient en vue, mais il a été question d'une surtaxe sur l'impôt sur le revenu. Avez-vous donné suite à cette idée?

M. Junk: Je crois que la méthode proposée était d'inclure les allocations familiales dans le revenu imposable. Cela pourrait se combiner à une réduction ou à une élimination des exemptions pour les enfants. De cette façon, on récupérerait l'argent des groupes à revenus élevés.

Le sénateur Carter: Oui, il y a toutes sortes de solutions possibles. On pourrait instaurer un impôt supplémentaire, ou réduire les exemptions. De toute façon, cela ne s'appliquerait qu'aux gens qui reçoivent les allocations familiales, et ne concernerait pas les gens qui n'ont pas d'enfants, sinon cela reviendrait à leur enlever une chose qu'ils n'ont jamais reçue.

M. Junk: C'est exact.

Le sénateur Carter: Mais vous n'avez pas élaboré cette théorie au point d'être en mesure de dire: «Nous allons augmenter l'impôt actuel de 10 p. 100»?

M. Junk: Non, nous ne sommes pas allés dans les détails. Il y a plusieurs solutions.

Le sénateur Carter: Il veut récupérer \$190 millions.

L'hon. M. Thériault: Si vous admettez le fait que vous voulez récupérer les \$190 millions au complet.

Le sénateur Carter: Oui, de ce groupe particulier de gens qui paient des impôts et reçoivent des allocations familiales alors qu'ils n'en ont pas besoin.

Le docteur J. G. Clarkson, sous-ministre, ministère de la Santé et du Bien-être, Nouveau-Brunswick: Il faudrait modifier en profondeur la Loi de l'impôt sur le revenu pour recouvrer les \$190 millions en entier. Nous devons penser à fournir de l'argent.

L'hon. M. Thériault: Au Nouveau-Brunswick, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'envisager l'imposition d'une surtaxe de 10 p. 100.

Le sénateur Carter: A la page 6 de votre mémoire, vous parlez de la nécessité de discuter de l'amélioration des mécanismes et de la coordination des organismes privés et publics.